

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Procès-verbal de la réunion du 28 avril 2025

Ordre du jour :

1. Echange avec le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur sur les réunions du Conseil Affaires étrangères (Commerce) du 7 avril 2025 et du Conseil Affaires étrangères du 14 avril 2025
2. Relations bilatérales et position du Luxembourg par rapport au Rwanda (demande de mise à l'ordre du jour - déi gréng)
3. COM(2025)119 Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité mixte institué par l'accord d'association euro-méditerranéen intérimaire relatif aux échanges et à la coopération entre les Communautés européennes, d'une part, et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), agissant pour le compte de l'Autorité palestinienne (AP) de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, d'autre part, en ce qui concerne la prolongation du plan d'action UE-AP
4. COM(2025)126 Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Conseil d'association institué par l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'État d'Israël, d'autre part, en ce qui concerne la prolongation du plan d'action UE-Israël
5. Approbation projet(s) de PV
6. 8455 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Conseil Fédéral Suisse relatif à la protection réciproque et à l'échange d'informations classifiées, fait à Luxembourg, le 13 mai 2024

– Présentation et adoption d'un projet de rapport
7. 8461 Projet de loi portant approbation de l'Accord-cadre avancé entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République du Chili,

d'autre part, fait à Bruxelles, le 13 décembre 2023

– Présentation et adoption d'un projet de rapport

8. 8416 Projet de loi portant approbation de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, fait à New York, le 19 juin 2023
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
9. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux
10. Divers

Présents : M. Gilles Baum, Mme Liz Braz, M. Yves Cruchten, M. Franz Fayot, M. Gusty Graas, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, Mme Sam Tanson, M. Laurent Zeimet, Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. Xavier Bettel, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur

Mme Angèle Da Cruz, directrice des Affaires européennes et des Relations économiques internationales, ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur
Mme Véronique Dockendorf, directrice des Affaires politiques, ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

M. Eric Müller, directeur adjoint des Affaires européennes et des Relations économiques internationales, ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

M. Tobias Schell, chef du service juridique, ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

M. Marc Weiler, Desk Proche et Moyen-Orient, ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

Mme Tammy Schmit, Desk Proche et Moyen-Orient, ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

Mme Anika Brück, Desk Afrique subsaharienne, ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

Mme Nathalie Zahlen, Attachée de Gouvernement, ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

M. Cédric Scarpellini, Administration parlementaire

Excusés : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Sven Clement, M. Emile Eicher, M. Paul Galles, M. Patrick Goldschmidt, M. Fred Keup, Mme Paulette Lenert, Mme Alexandra Schoos, M. Meris Sehovic, Mme Joëlle Welfring, membres

de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. David Wagner, Observateur délégué

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission des Affaires étrangères et
européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande
Région

1. Echange avec le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur
sur les réunions du Conseil Affaires étrangères (Commerce) du 7 avril 2025
et du Conseil Affaires étrangères du 14 avril 2025

Monsieur le député Gusty Graas (DP), président de la commission des
Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce
extérieur et à la Grande Région, souhaite la bienvenue au ministre des
Affaires étrangères et du Commerce extérieur et le remercie de sa
disponibilité pour discuter de thématiques très diverses à l'ordre du jour. Il lui
passe la parole pour un rapport des deux réunions sous rubrique. Il est
précisé qu'en marge du Conseil Affaires étrangères du 14 avril 2025 a
également eu lieu le premier dialogue politique à haut niveau UE-Palestine,
ici à Luxembourg, raison pour laquelle les points 3 et 4 figurent également à
l'ordre du jour.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur
Xavier Bettel (DP) demande à pouvoir présenter un rapport plus détaillé du
Conseil Affaires étrangères (Commerce) du 7 avril 2025 en sollicitant le
secret des délibérations. Il justifie cette demande par le caractère non public
de la réunion concernée.

Conformément à l'article 25, paragraphe 9, du Règlement de la Chambre
des Députés, la commission décide de garder le secret des délibérations
pour une partie de la réunion.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur
Xavier Bettel (DP) présente un rapport de l'échange qu'il a eu avec le
Premier ministre de l'Autorité palestinienne, qui s'est tenu en marge du
Conseil Affaires étrangères (ci-après « CAE ») du 14 avril 2025 et qui
constitue un signal important de l'Union européenne (ci-après « UE »)
envers la Palestine.

Le Premier ministre palestinien a présenté un état des lieux de la situation,
parallèlement à la demande pour un cessez-le-feu. Il a déploré la
catastrophe humanitaire qui s'est davantage détériorée, précisant que
depuis plus de deux mois, Gaza a été privée de livraisons de denrées
alimentaires. Il a également demandé un déboursement financier, expliquant
qu'Israël retient les revenus des Palestiniens pour les reverser
ultérieurement, mais que cet argent n'arrive pas à destination. Le ministre
des Affaires étrangères luxembourgeois souligne l'importance des
ressources financières de la Commission européenne dans ce contexte et
met en garde que les agents de la police et de l'armée en Palestine risquent
de ne plus avoir de revenu, ce qui pourrait entraîner un collapse interne. La
situation est également critique et similaire au niveau des déboursements en

Cisjordanie. Ces deux points ont également été abordés lors du CAE, ce dont se sont félicités les représentants palestiniens. Le Premier ministre palestinien a plaidé pour la signature d'un accord d'association avec l'UE, comme c'est le cas avec Israël, alors qu'il ne s'agit pour le moment que d'un accord intérimaire avec la Palestine.

Le chef de la diplomatie luxembourgeois demande à pouvoir continuer en sollicitant le secret des délibérations.

Conformément à l'article 25, paragraphe 9, du Règlement de la Chambre des Députés, la commission décide de garder le secret des délibérations pour une partie de la réunion.

2. Relations bilatérales et position du Luxembourg par rapport au Rwanda (demande de mise à l'ordre du jour - déi gréng)

Monsieur le député Gusty Graas (DP) donne la parole à Madame la députée Sam Tanson (déi gréng), auteure de la demande de mise à l'ordre du jour du point sous rubrique.

Madame la députée Sam Tanson (déi gréng) sollicite des éclaircissements auprès du ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur concernant les allégations parues dans la presse, plus précisément dans *Reporter* et relayées par le *Lëtzebuerger Wort*, au sujet de ses liens avec l'association « Femmes développements ». Ces publications suggèrent un éventuel impact sur la position du ministre au cours du mois de février 2025. Il importe d'obtenir des précisions sur la nature de ces liens.

La demande vise à déterminer si le ministre s'est entretenu avec Madame Luisella Moreschi, consule honoraire du Rwanda au Luxembourg et vice-présidente fondatrice de ladite association, au sujet des sanctions mentionnées. Dans l'affirmative, il convient de savoir si ces échanges ont influencé la position du ministre.

S'agissant de l'entreprise « Traxys », qui fait actuellement l'objet d'une question parlementaire¹, sans préjuger de la réponse officielle, la députée souhaite savoir si le ministre est informé des activités de cette entreprise et quelle est sa position à ce sujet. Selon certaines informations diffusées, les activités de cette entreprise reposeraient sur un trafic de contrebande qui financerait indirectement le groupe rebelle M23 par le biais de taxes prélevées sur ces opérations.

Une question supplémentaire est posée dans le cadre de cette demande d'informations. Conformément à l'article 25, paragraphe 9, du Règlement de la Chambre des Députés, la commission décide de garder le secret des délibérations pour cette question ainsi que pour les éléments de réponse y afférents.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel (DP) confirme qu'il s'agit effectivement d'une association aux activités de laquelle il participe depuis plusieurs années. La plus récente de

¹ WAGNER, David, Question parlementaire n°2220 - Allégations faites à l'encontre d'une société luxembourgeoise en matière d'importation de minerais de conflits depuis le Rwanda, URL : <https://www.chd.lu/fr/question/28692>.

remonte au 24 octobre 2024, à l'occasion d'un gala caritatif. Il souligne que l'association œuvre pour une cause qu'il estime légitime, consistant en la réalisation d'infrastructures au Rwanda. En septembre 2024, le ministre indique avoir effectué une contribution financière correspondant aux frais de participation de lui et de son époux au dîner de bienfaisance organisé dans ce cadre. Concernant les allégations relatives à des liens familiaux, le ministre clarifie que sa mère a cessé, depuis plusieurs années, toute participation aux réunions du comité de l'association, excluant ainsi tout lien à ce niveau. Il tient à affirmer que ses positions lors des réunions du Conseil ne sont aucunement influencées par quelque association que ce soit, ni par aucune personne extérieure.

Conformément à l'article 25, paragraphe 9, du Règlement de la Chambre des Députés, la commission décide de garder le secret des délibérations pour une partie de la réunion.

3. COM(2025)119 Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité mixte institué par l'accord d'association euro-méditerranéen intérimaire relatif aux échanges et à la coopération entre les Communautés européennes, d'une part, et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), agissant pour le compte de l'Autorité palestinienne (AP) de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, d'autre part, en ce qui concerne la prolongation du plan d'action UE-AP

Monsieur le député Gusty Graas (DP) propose de traiter les documents COM(2025)119 et COM(2025)126 (point 4 à l'ordre du jour) de manière conjointe et demande à être informé sur ces deux dossiers par le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel (DP) constate que plusieurs États membres de l'UE expriment des réticences significatives concernant l'adoption de la proposition du document COM(2025)126. Cette proposition porte sur la position à prendre, au nom de l'UE, au sein du Conseil d'association institué par l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'État d'Israël, d'autre part, en ce qui concerne la prolongation du plan d'action UE-Israël, dans sa forme actuelle. Le ministre souligne que les deux propositions, présentées début février 2025, revêtent un caractère davantage politique que juridique. Le ministre rappelle la distinction fondamentale entre les deux accords, à savoir que les relations entre l'UE et l'Autorité palestinienne reposent sur un accord intérimaire, tandis que les relations entre l'UE et Israël s'inscrivent dans le cadre d'un accord d'association. Il attire particulièrement l'attention sur l'interdépendance des deux dossiers. Tout blocage de l'accord avec Israël entraînerait automatiquement une suspension de l'accord avec l'Autorité palestinienne, créant ainsi une situation diplomatique complexe. Dans ce contexte délicat, le chef de la diplomatie luxembourgeoise estime que la coopération avec les deux parties devrait impérativement être maintenue, ceci afin de préserver les canaux de dialogue essentiels à moyen et long terme.

Le chef de la diplomatie luxembourgeois avance qu'une position pragmatique et constructive consisterait pour l'UE à évoluer vers un accord d'association avec l'Autorité palestinienne, renforçant ainsi le cadre institutionnel des relations. Les propositions de prolongations des plans

d'action sont prévues pour une durée de validité de deux ans, offrant ainsi une stabilité temporelle aux relations concernées.

Le ministre rappelle l'engagement financier substantiel de l'UE, qui a mis à disposition 1,3 milliards d'euros d'aide en faveur des Palestiniens depuis le 7 octobre 2023.

Monsieur le député Franz Fayot (LSAP) fait connaître la position de son groupe parlementaire concernant la Palestine et sollicite l'autorisation d'introduire un avis politique à ce sujet.² Il reconnaît le risque de blocage qui pèserait sur l'accord avec l'Autorité palestinienne en cas de suspension de l'accord avec Israël. Néanmoins, il préconise une position plus ferme à l'égard des autorités israéliennes, appelant spécifiquement à la suspension de l'accord avec Israël. Il fonde cette position sur plusieurs éléments qu'il considère comme des violations graves du droit international et des principes humanitaires : l'instrumentalisation de l'aide humanitaire comme arme de guerre, les bombardements continus, les actions menées en Cisjordanie et la violation du cessez-le-feu avec Beyrouth. Selon le député, ces actions ne justifient pas la prolongation de l'accord avec Israël. Il constate l'absence d'unité au niveau européen sur ce dossier mais estime que le Luxembourg, en tant qu'État membre, devrait adopter une position claire, notamment par respect pour ce qu'il qualifie d' « humanité fondamentale » envers le peuple palestinien, qu'il décrit de meurtri. Il affirme que les intentions du gouvernement israélien sont clairement exprimées par ses membres. Il caractérise le conflit actuel de « guerre coloniale » qui, selon lui, justifie pleinement la suspension du plan d'action.

Monsieur le député Yves Cruchten (LSAP) vient appuyer la position exprimée par l'orateur précédent. Il met en évidence l'importance d'examiner attentivement la terminologie utilisée dans les documents présentés. Selon lui, des expressions comme « fragilité du cessez-le-feu » ou « instabilité politique » mériteraient d'être amendées pour mieux refléter la réalité de la situation.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel (DP) ne s'oppose pas à la rédaction d'un avis politique. Il note que ce type d'accord est normalement conclu pour une durée de cinq ans, mais qu'il est dans ce cas réduit à deux ans. Cette réduction de la durée intervient sur demande du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), afin de lui accorder le temps nécessaire pour mener les négociations requises. Le ministre précise que les discussions autour de ces deux propositions de textes sont en cours.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) souligne que l'élaboration d'avis politiques constitue une prérogative essentielle de la commission, lui permettant de définir sa position vis-à-vis des communications émanant de la Commission européenne.

Monsieur le député Franz Fayot (LSAP) suggère de mettre par écrit ses réflexions préliminaires, afin de constituer une base de travail pour les discussions lors de la prochaine réunion de la commission.

² Il est proposé d'introduire un avis politique pour le COM(2025)126.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) prend acte de l'accord de principe concernant la rédaction d'un avis politique et propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission.

4. COM(2025)126 Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Conseil d'association institué par l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'État d'Israël, d'autre part, en ce qui concerne la prolongation du plan d'action UE-Israël

Le point sous rubrique est traité conjointement avec le point précédent.

5. Approbation projet(s) de PV

Les projets de procès-verbaux des réunions du 31 mai 2024, du 11 juin 2024, du 3 septembre 2024, du 3 octobre 2024, du 7 mars 2025, du 24 mars 2025, du 31 mars 2025 (8h15) et du 31 mars 2025 (9h) sont approuvés.

6. 8455 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Conseil Fédéral Suisse relatif à la protection réciproque et à l'échange d'informations classifiées, fait à Luxembourg, le 13 mai 2024

– Présentation et adoption d'un projet de rapport

Le projet de rapport est adopté. Il est retenu de proposer le temps de parole d'après le modèle de base.

7. 8461 Projet de loi portant approbation de l'Accord-cadre avancé entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République du Chili, d'autre part, fait à Bruxelles, le 13 décembre 2023

– Présentation et adoption d'un projet de rapport

Le projet de rapport est adopté. Il est retenu de proposer le temps de parole d'après le modèle de base.

8. 8416 Projet de loi portant approbation de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, fait à New York, le 19 juin 2023

– Présentation et adoption d'un projet de rapport

Le projet de rapport est adopté. Il est retenu de proposer le temps de parole d'après le modèle avec rapport et sans débat.

9. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux

Le tableau sous rubrique est adopté.

10.

Divers

Monsieur le député Gusty Graas (DP) informe sur la visite au Japon d'une délégation parlementaire du 20 au 25 avril 2025. Les parlementaires ont participé à diverses entrevues, notamment avec la commission des Affaires étrangères du Parlement japonais, ainsi qu'à un échange substantiel avec le Secrétaire d'État en charge des Affaires étrangères. Les discussions ont principalement porté sur la situation en Ukraine, avec un positionnement clair du Japon en soutien à l'Ukraine qui a été maintes fois réitéré lors des différentes rencontres. Les interlocuteurs japonais ont également exprimé leurs préoccupations concernant les difficultés rencontrées avec la nouvelle administration américaine et ont fait part de leurs inquiétudes quant aux relations avec la Chine, dont la présence devient de plus en plus significative dans la région indopacifique.

Luxembourg, le 28 avril 2025

Procès-verbal approuvé et certifié exact